

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AVRIL 2010
A 20H30

Procès-verbal

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian – COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal – THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - PARAZ Nathalie - BOTTE Géraldine – LANFREY Claudine - BREIT Magali.

Procurations : GRAVIER François à RATEL Chantal – GROS Isabelle à FACON Christian – BILLOIR Julien à THEOLIER Thierry - BENI Elodie à FRIQUET Claude – CHIAPUSSO Aline à LAGLERA Dora – DEBERNARDI Bernard à BREIT Magali.

Absents excusés : DERVAUX Catherine.

=====

M. Christian SIMON est désigné comme secrétaire de séance.

Avec l'accord du Conseil, M. le Maire retire de l'ordre du jour l'attribution du marché d'assurances des risques statutaires du personnel dans l'attente de l'analyse des offres par un prestataire.

=====

I.Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

II.AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil, par délibération et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager l'ensemble des démarches correspondantes :

Cession par la Société des Carrières de Modane au profit de la commune de Modane pour un ensemble de 15 parcelles d'une surface totale de 1 ha environ pour un prix total de 14000 €.

Exercice du droit de préemption sur vente des Consorts ARMAND aux époux BRENIER «Derrière les Casernes» : cette parcelle est concernée par l'emprise d'un emplacement réservé au PLU (chemin du St-Bernard). Après division, seule la partie sous cette emprise serait acquise par la commune au prix fixé par le vendeur.

Exercice du droit de préemption sur vente des Héritiers BUISSON aux époux BRENIER «Derrière les Casernes» : cette parcelle est concernée par l'emprise d'un emplacement réservé au PLU (chemin du St-Bernard). Après division, seule la partie sous cette emprise serait acquise par la commune au prix fixé par le vendeur.

Dans le cadre du projet de liaison ferroviaire entre Lyon et Turin, la plateforme de la descenderie de Villarodin-Bourget – Modane, située sur la zone industrielle, a été concédée par le SICM à LTF pour permettre les travaux de reconnaissance. Elle est, pour partie, momentanément inutilisée. Le Conseil, par délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme SELTZER s'étant retirée) :

Approuve une convention tripartite d'autorisation d'occupation temporaire de terrain au bénéfice de la commune pour stocker du matériel en cas de besoin lors des chantiers futurs et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil, par délibération et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager l'ensemble des démarches correspondantes :

Création du lotissement des «Hauts de Loutraz» et du budget annexe correspondant qui sera voté par chapitre. Cette opération, permettant de proposer 6 lots à la vente, intégrera la voirie de desserte du nouvel hôpital.

Autorisation de passage sur les parcelles communales pour l'implantation du Télésiège du Petit Vallon et la modification de la Piste de l'Escargot.

L'aménagement de la piste de ski de l'Escargot nécessite le défrichement de 2929 m² de superficie boisée en forêt soumise et 9500 m² en forêt non soumise. Une autorisation doit être demandée à la DDT (ex DDAF) sur la base d'un dossier comprenant une notice d'impact. Le Conseil, par délibération et à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à solliciter auprès des services de la DDT l'autorisation de défrichement en forêt soumise et demande à la DDT d'instruire ce dossier dans les meilleurs délais.

Autorise M. le Maire à solliciter auprès des services de la DDT l'autorisation de défrichement en forêt non soumise et demande à la DDT d'instruire ce dossier dans les meilleurs délais.

III.AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil, par délibération et à l'unanimité :

Sollicite du Département de la Savoie (FDEC) une subvention au titre de 2011 pour la création d'un columbarium et l'aménagement d'un jardin des souvenirs. Cette opération n'a pas été retenue au titre de la programmation 2010. Il est précisé que le Conseil Général a autorisé la commune à engager les travaux par anticipation.
Autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de l'assurance SMACL d'un montant de 136,14 € suite aux dommages à la vitrine de M. GROLLA. Il ne s'agit que de la part correspondant à la TVA, le solde ayant déjà été réglé.
Accorde une subvention de 150 € au club Mouche (pêche) de la Maurienne.

Le Conseil, par délibération avec 15 voix pour, 10 abstentions, et une contre :

En plus de la participation directe de la commune pour l'achat des panneaux «jumelage» (pour un montant de 500 € TTC par panneau) et pour la fourniture d'un arbre et d'une plaque commémorative (pour un montant de 300 € TTC), accorde une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'Association pour le Jumelage pour l'organisation d'un apéritif ouvert à l'ensemble de la population de Modane à l'occasion du 30ème anniversaire du Jumelage.

IV.PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil, par délibération et à l'unanimité :

Autorise la création de 6 postes de saisonniers pour l'été destinés essentiellement aux Services Techniques et à la bibliothèque et répondant aux besoins spécifiques de cette période et charge M. le Maire de procéder aux recrutements et nominations nécessaires. La période de mise en œuvre sera de 3 mois maximum avec des contrats de 15 jours.

Modifie, en application du décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009, le fondement juridique de la prime de service et de rendement (filrière technique) et adopte dans son principe le nouveau mode de calcul, étant entendu que pour 2010, le personnel concerné conserve le montant antérieurement acquis ; charge dans l'avenir, M. le Maire de fixer en fonction des responsabilités, du niveau d'expertise de l'agent, des sujétions spécifiques imposées le montant, entre le montant de base légalement en vigueur et le double de cette valeur.

V. TRAVAUX

Le Conseil, par délibération et à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à signer un marché à bons de commande d'aménagements de voiries et réseaux divers (programme 2010) avec le groupement des entreprises SACER Sud-est (mandataire) et SARL CASARIN & fils. Après mise en concurrence selon une procédure adaptée, la commission d'ouverture des plis a choisi cette offre la plus avantageuse économiquement. Le montant annuel des travaux est compris entre 300 000 et 1 200 000 € HT.

Autorise M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GE-ARC pour les infrastructures-voiries-réseaux divers du Parc d'Activités des Terres Blanches – 2ème tranche – 2ème partie. La rémunération est fixée à 5,26 % du montant des travaux soit un montant prévisionnel de 9 200 € HT.

En ce qui concerne le programme 2010 des travaux en forêt, l'ONF propose de procéder à divers travaux dans les parcelles 6 et 7, conduites en futaie jardinée pour un montant de 2 955 € HT. Un financement peut être obtenu auprès de la Région pour les dégagements (nettoyage), le dépressage des semis naturels et le passage après coupe (886,50 € de dépenses subventionnables). Le Conseil, par délibération et à l'unanimité :
Approuve le plan de financement présenté,
Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
Au cours du débat, Mme Claudine LANFREY tient à faire remarquer que certaines zones dans la forêt du Sapey pourraient être mieux nettoyées. Elle poursuit en demandant à l'Adjoint chargé de la forêt qu'une réunion de cette commission soit organisée prochainement pour évoquer ce point et les travaux prévus.

VI. AFFAIRES DIVERSES

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des hôpitaux sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés. Les représentants des communes doivent être élus au sein du Conseil Municipal. M. le Maire demande aux candidats de se faire connaître pour l'hôpital de Modane. M. le Maire et M. C. FACON se manifestent. Après avoir vérifié qu'aucun conseiller ne demandait le vote à bulletin secret, le conseil, par délibération et à l'unanimité, désigne M. J. Claude RAFFIN et M. Christian FACON comme représentants de la collectivité au conseil de surveillance de l'hôpital de Modane.

Lors du précédent conseil en date du 27 janvier 2010, la commune avait pris une délibération demandant le retrait du projet de Directive territoriale d'aménagement des Alpes du nord (DTA) au motif que cette directive privilégie une vision environnementaliste des territoires locaux n'intégrant pas de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Sur la forme, cette délibération n'a pas été prise en compte officiellement dans la procédure, la commune de Modane n'étant pas «personne publique associée». Sur le fond, la demande de retenir Modane comme pôle complémentaire n'a pas été retenue.

Le conseil, par délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un avis défavorable à la DTA, déposé lors de l'enquête publique en cours, reprenant l'argumentaire préparé par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne et évoquant les dispositions concernant spécifiquement Modane.

L'honorariat peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de M. le Préfet l'octroi de l'honorariat de Maire pour M. Claude VALLET qui a été durant 13 ans Maire et durant 6 ans Conseiller Municipal de Modane et remplit toutes les conditions.

Le conseil, par délibération et à l'unanimité, sollicite de M. le Préfet l'octroi de l'honorariat de Maire de la commune à M. Claude VALLET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane, le vingt-huit avril deux mille dix.

A Modane, le 5 mai 2010

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN